



Contrat de saillie 2024 pour l'étalon

# Vaguely Noble Haryns En IAF-IART-IAC

[www.ecuriedelaumoy.com](http://www.ecuriedelaumoy.com)

Vendeur :

Gaëtan CHABOTEAU  
Écurie de l'Aumoy  
72540 EPINEU LE CHEVREUIL  
Tél : 06.76.60.67.61



Acheteur :

Je soussigné(e) Mme, Melle, M. \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Achète une saillie de VAGUELY NOBLE : En IAF :  En IART :  En IAC :

Pour la jument : \_\_\_\_\_

N° SIRE : \_\_\_\_\_ Race : \_\_\_\_\_

Date de terme ou de poulinage : \_\_\_\_\_

Prestation pension à partir du : \_\_\_\_\_

Centre de mise en place : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

## Conditions de vente

➤ La réservation de la carte de saillie est effective à compter du retour du présent contrat signé, accompagné d'un chèque de 400€ TTC à l'ordre de l'Écurie de l'Aumoy encaissé si poulain vivant en 2025.

➤ En cas de transport de la semence **Réfrigérée**, le client joindra un chèque de 242 € TTC à l'ordre de l'Écurie de l'Aumoy correspondant à 2 envois en semaine non remboursables (66 €/envoi) et aux Frais Techniques. Si 2 envois s'avèrent insuffisants ou ont lieu le week-end (78 €/envoi), une facture sera envoyée en fin de saison pour régularisation. En cas d'envoi d'**IAC**, le client joindra un chèque de 150€.

➤ Le certificat de saillie, nécessaire pour la déclaration de naissance, sera remis à l'acheteur après règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.

➤ Tarifs de pension Pré : \* Ponette ou Jument non suivée : 10 € TTC / jour   
\* Ponette suivée : 12 € TTC / jour   
\* Jument suivée : 13 € TTC / jour   
Tarif de pension Box : \* 15 € TTC / jour   
État corporel de la jument : Haut  Moyen  Bas

➤ Le prix de la carte de saillie ne comprend pas les frais techniques de mise en place, les frais de suivi gynécologique et de constats de gestations des juments. Consultez tous nos tarifs sur notre site : [www.ecuriedelaumoy.com](http://www.ecuriedelaumoy.com) rubrique « prestations ». L'acheteur accepte que le suivi ovarien soit réalisé par notre vétérinaire :

OUI

NON

➤ Les juments présentées à la saillie doivent être accompagnées de leur livret signalétique et être à jour de leurs vaccinations (Tétanos, Grippe) et vermifugations. Le Haras pourra refuser toute jument ou poulain dont l'état sanitaire est jugé insuffisant.

➤ Fin de la saison de monte le 15 Août 2024.

➤ **L'Écurie de l'Aumoy se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de mortalité.**

À : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature de l'acheteur :  
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature de l'éta lonnier :

  
Gaëtan Chaboteau  
Écurie de l'aumoy  
ÉCURIE  
06 76 60 67 61  
72540 ÉPINEU LE CHEVREUIL  
TVA FR 83 510 604 56x